

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019,
2. Compte rendu des décisions prises par le Président,
3. Compte rendu des délibérations prises par le Bureau,

Finances :

4. Approbation des comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière publique,
5. Comptes administratifs 2019 – Budget principal et budgets annexes,
6. Affectation des résultats,
7. Débat des Orientations budgétaires 2020,
8. Proposition d'ouverture de crédits d'investissement par anticipation,
9. Vote du produit de la taxe GEMAPI 2020,

Développement économique :

10. Territoire d'industrie : autorisation de signature du contrat,

Aménagement du territoire :

11. Approbation de la carte communale de Gourgue,

Questions et informations diverses

Convention FISAC

Dossier n°1 : Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019

Monsieur le Président propose d'adopter le procès-verbal rédigé suite à la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

A l'unanimité des voix, le conseil communautaire adopte le procès-verbal rédigé suite à la séance du 16 décembre 2019.

Dossier N°2 : Compte rendu des décisions prises par le Président

Conformément à la délibération n°2017/06, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation (article 5210-10 du CGCT).

Numéro	Objet
D2020/01	Signature d'un devis de Inmacwstore pour le renouvellement de l'abonnement annuel au logiciel PAO Adobe Creative Cloud pour un montant annuel de 840.23€ HT
D2020/02	Signature d'un devis de l'entreprise LORENZI pour le remplacement d'urgence de vitrages armés sur verrières en toiture de bâtiment au CM10 pour un montant de 3 450€ HT
D2020/03	Signature de bons de commande auprès de Mineral Est et de Dani Créations pour la commande de minéraux, bijoux et divers objets pour les boutiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace préhistoire de Labastide, aux montants TTC respectifs suivants : 289,20 € et 660,00 €
D2020/04	Signature de bon de commande auprès de Carla pour la commande de minéraux pour les boutiques du Gouffre d'Esparros et de l'Espace préhistoire de Labastide, au montant TTC suivant : 2360,16 €
D2020/05	Signature de bon de commande auprès de Inmac Wstore pour l'acquisition d'unités centrales, disques SSD, modules RAM et mémoires pour migration obligatoire du parc informatique sur le système d'exploitation Windows 10 au montant TTC suivant : 3 410.62 €
D2020/06	Commande annuelle des EPI auprès des sociétés Echope et Bernard PAGES pour un montant global TTC de 4 989.23€

Dossier N°3 : Compte rendu des délibérations prises en bureau :

Conformément à la délibération n°2017/07, Monsieur le Président rend compte des délibérations prises par délégation (article 5211-10 du CGCT).

N° délibération	Date	Objet
2020-001B		Renforcement de l'éclairage public – place de la Bastide sur la commune de Galan : modification du plan de financement et demande de participation à la commune de Galan - Montant total de la dépense 3 282.62 € TTC - Participation SDE.....1 367.76 € - T.V.A. préfinancée par le SDE..... 547.10 € - Participation CCPL.....683.88 € - Fonds de concours Galan.....683.88 €
2020-002B		Devis d'un montant de 4020 € TTC auprès de la société ARIMA pour lancement d'une démarche d'audit et de consultation pour les assurances communautaires
2020-003B		Bourse aux permis 2020 : renouvellement de 8 bourses de 750 € chacune pour le territoire pour une enveloppe budgétaire de 6 000 €
2020-004B		Signature d'une convention de partenariat avec l'ADIL 65 pour un montant de 3 900 euros
2020-005B		Bois d'Occitanie : finalisation de l'opération E Forêt voté en conseil de communauté le 21 mars 2019 en partenariat avec la CC Neste Barousse : volet vidéo dédié à la promotion de la plateforme E-forêt et de la dynamique bois pour un montant estimatif de 16 000 € et étude juridique pour définir le cadre de contractualisation avec les propriétaires forestiers pour un montant estimatif de 6 000 €
2020-006B		Projet de tyrolienne Nco Park : rejet de la proposition de location du château d'eau désaffecté du CM 10 à Monsieur Nicolas Herqué et examen de sa cession assortie de conditions/servitudes particulières
2020-007B		Centre aquatique : réalisation d'études géotechniques et environnementales. Signature d'un devis avec la société GEOTEC pour un montant de 9 756 € TTC.
2020-008B		Approbation de la grille des emplois 2020
2020-009B		Demande de subventions pour le site des Tourbières de Clarens : Montant de 7 891,27 €

2020-010B		Open data : signature d'une convention à titre gratuit avec le département des Hautes-Pyrénées
2020-011B		Candidature à la labellisation « Terre de jeux 2024 »
2020-012B		Constitution d'un groupement d'achats dans le cadre des opérations de numérisation obligatoires – dispositif COMEDEC

Dossiers n° 4 – Finances : Approbation des comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière publique

Ces comptes sont établis par la Trésorière et doivent correspondre en tout point aux comptes administratifs 2019. Les résultats de clôture sont les suivants :

	RESULTATS DE CLOTURE
I. BUDGET PRINCIPAL	
Budget principal CCPL	
Fonctionnement	1 111 650.83 €
Investissement	-359 554.77 €
TOTAL	752 096.06 €
SPANC	
Fonctionnement	60 468.12 €
Investissement	-9 371.75 €
TOTAL	51 096.37 €
Office de Tourisme	
Fonctionnement	0.00 €
TOTAL	0.00 €
Produits grotte et gouffre	
Fonctionnement	25 260.39 €
Investissement	-25 260.39 €
TOTAL	0.00 €
Transports	
Fonctionnement	93 939.57 €
Investissement	-12 424.61 €
TOTAL	81 514.96 €
GEMAPI	
Fonctionnement	122 211.22 €
Investissement	-27 265.68 €
TOTAL	94 945.54 €

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget principal.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe SPANC.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe Office de tourisme.

A l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe Produits grotte et gouffre.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe transports.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter le compte de gestion 2019 du budget annexe GEMAPI.

Dossier n° 5 : Finances – Comptes administratifs – budget principal et budgets annexes

Conformément à l'article L.5211-41-3 du CGCT, il revient à l'organe délibérant du nouvel ECPI d'adopter les comptes administratifs.

5.1.1 : Budget principal

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	8 474 376	7 324 612.66	2 422 715	1 447 859.83
Recettes de l'exercice	8 474 376	8 436 263.49	2 422 715	1 088 305.06
Résultats de l'exercice		1 111 650.83		-359 554.77

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget principal.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget principal et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget principal.

5.1.2 : Budget annexe SPANC

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	327 127	234 520.13	38 085	9 630.00
Recettes de l'exercice	327 127	294 988.25	38 085	258.25
Résultats de l'exercice		60 468.12		- 9 371.75

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe SPANC.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe SPANC et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC

5.1.2 : Budget annexe Office de Tourisme

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	207 600	199 911.38
Recettes de l'exercice	207 600	199 911.38
Résultats de l'exercice		0.00

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix et quatre abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe Office de Tourisme.

5.1.4 : Budget annexe Produits Grotte et Gouffre

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	305 900	273 694.16	46 702	45 518.09
Recettes de l'exercice	305 900	298 954.55	46 702	20 257.70
Résultats de l'exercice		25 260.39		-25 260.39

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre.

5.1.5 : Budget annexe Transports

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	160 311	91 756.77	46 016	34 329.31
Recettes de l'exercice	160 311	185 696.34	46 016	21 904.70
Résultats de l'exercice		93 939.57		-12 424.61

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe Transports.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe Transports et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix, le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe Transports.

5.1.6 : Budget annexe GEMAPI

Le compte administratif 2019 peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu (€)	Réalisé (€)	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de l'exercice	235 578	81 891.56	33 000	32 616.00
Recettes de l'exercice	235 578	204 102.78	33 000	5 350.32
Résultats de l'exercice		122 211.22		-27 265.68

Le Conseil Communautaire désigne M. Henri FORGUES pour présider l'adoption du compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI.

Il propose d'adopter le compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI et demande de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Bernard PLANO se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des voix et quatre abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide d'adopter le Compte Administratif 2019 du budget annexe GEMAPI.

Dossier n° 6 : Finances – Proposition d'affectation des résultats

6.1. Budget Principal

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	400 708.27 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	710 942.56 €

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter **1 111 650.83 €**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 93 194.65 €

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018 - 452 749.42 €

Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2020 **-359 554.77€**

Restes à réaliser en dépenses 184 487.00 €
Restes à réaliser en recettes 335 000.00 €

Solde des restes à réaliser 150 513.00 €

Résultat cumulé avec restes à réaliser **-209 041.77 €**

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

- a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser 209 041,77 €
 Supplément disponible 902 609,06 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement 0€
 Supplément disponible 902 609,06 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement 0 €

Proposition d'inscriptions au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	359 554.77
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	209 041.77
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	902 609.06
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0
Restes à réaliser en dépenses	184 487
Restes à réaliser en recettes	335 000

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget principal ci-dessus.

6.2. Budget Annexe SPANC

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019 10 841.87 €

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018 49 626.25 €

Résultat de fonctionnement cumulé à affecter **60 468.12 €**

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019 - 9 630.00 €

Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018 258.25 €

Résultat d'investissement cumulé à reprendre **-9 371.75 €**

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	9 371.75 €
Supplément disponible	51 096.37 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0 €
Supplément disponible	51 096.37 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0 €

Proposition d'inscriptions au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	9 371.75
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	9 371.75
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	51 096.37
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget annexe SPANC.

6.3. Budget Annexe Office de Tourisme

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	-1 123.09 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	1 123.09 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	0.00 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019	0.00 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2020	0.00 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	€
Supplément disponible	€
b) Affectation libre en réserve d'investissement	€
Supplément disponible	€
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	€

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	0
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	0
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Office de Tourisme.

6.4. Budget Annexe Produits Grotte et Gouffre

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	23 907.77 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	1 352.62 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	25 260.39 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019	-10 738.48 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	-14 521.91 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2020	-25 260.39 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	25 260.39 €
Supplément disponible	0€
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0€
Supplément disponible	0€
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0€

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	25 260.39
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	25 260.39
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Produits Grotte et Gouffre.

6.5. Budget Annexe Transport

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	25 629.39 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	68 310.18 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	93 939.57 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019	-6 401.31 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	-6 023.30 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2020	-12 424.61 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	12 424.61 €
Supplément disponible	81 514.96 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0€
Supplément disponible	81 514.96 €
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0€

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	12 424.61 €
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	12 424.61
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	81 514.96
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget annexe Transports.

6.6. Budget Annexe GEMAPI

Les résultats de l'exercice 2019 peuvent se décomposer de la façon suivante :

1/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2019	122 211.22 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	0.00 €
Résultat de fonctionnement cumulé à affecter	122 211.22 €

2/ SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2019	-27 265.68 €
Résultat antérieur cumulé au 31/12/2018	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé à reprendre au compte 001 au BP 2020	-27 265.68 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

a) Résorption obligatoire du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser	27 265.68€
Supplément disponible	94 945.54 €
b) Affectation libre en réserve d'investissement	0€
Supplément disponible	94 945.54€
c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement	0 €

Il est proposé d'inscrire les affectations suivantes au budget 2020 :

R.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (excédent)	0
D.001 - Solde d'exécution de la section d'investissement (déficit)	27 265.68
R.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>)	27 265.68
R.002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	94 945.54
D. 002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'affectation des résultats 2019 du budget annexe GEMAPI.

Dossier n° 7 : Finances – Orientations budgétaires

Monsieur le Président rappelle qu'un débat sur les orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil de communauté, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (70 votants) :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2020,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier le Rapport d'orientations budgétaires, après adoption de la présente délibération, en préfecture des Hautes-Pyrénées,
- d'autoriser Monsieur le Président à notifier le Rapport d'orientations budgétaires, après adoption de la présente délibération, aux communes membres de la communauté de communes,
- de signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Dossier n° 8 : Finances – Proposition d'ouverture d'investissement de crédits par anticipation

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Il est proposé d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissement qui seront repris au budget primitif 2020.

Chapitres	Total dépenses budgétisées en 2019	Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2019)
20 - Immobilisations incorporelles	303 092 €	28 000 €
204 - Subventions d'équipements	309 752 €	1400 €
21 - Immobilisations corporelles	915 090 €	38 000 €
23 - Immobilisations en cours	326 889 €	7 000 €
Articles et programmes associés		Proposition ouverture de crédits (maxi 25% BP 2019)
2135 – installations générales / agencement		15 000 €
2031 - Etudes géotechniques		12 000 €
2318 – travaux en cours		7 000 €
2088- Vidéos du territoire		16 000 €
2041512 – EP galan		1400 €
21578 – matériel service technique		15 000 €
2183 – matériel de bureau et informatique		5 000 €
2184 – mobilier de bureau		3 000 €

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2020, aux chapitre 20, 204, 21 et 23 et articles 2135, 2031, 2318, 2088, 2041512, 21578, 2183 et 2184 telles que présentées ci-dessus.

- et dit que les crédits ainsi ouverts seront repris au budget primitif principal 2020.

Dossier n° 9 : Finances – Vote du produit de la taxe GEMAPI

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Il rappelle que le I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement (introduit par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) crée, au 1er janvier 2018, une compétence obligatoire de « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations », avec transfert à l'EPCI à fiscalité propre.

Les communes qui exercent, en application du I bis de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du présent code, instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsqu'elles ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

Le produit de cette taxe est arrêté chaque année dans les conditions prévues à l'article 1639 A par l'organe délibérant de la commune ou, le cas échéant, de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, au sens de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

Monsieur le Président présente les démarches engagées sur la compétence GEMAPI et fait le point sur les adhésions aux cinq syndicats de bassin versant avec les réflexions correspondantes.

A l'unanimité des voix exprimées et quatre abstentions (Fabienne ROYO, Jean-Paul LARAN, Pascal LACHAUD et Monique KATZ), le Conseil Communautaire décide :

- **D'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 175 000 € pour l'année 2020 ;**
- **De charger Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la Direction générale des finances publiques.**

Dossier n° 10 : Développement économique : Territoire d'industrie : autorisation de signature de contrat

L'initiative « Territoires d'industrie » lancée par l'Etat et pilotée par la Région Occitanie s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'Etat et de ses opérateurs, des collectivités territoriales ou de ses établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Le Territoire d'Industrie Comminges-Nestes regroupe 7 EPCI dont la CC du Plateau de Lannemezan, aux côtés de 2 autres CC des Hautes-Pyrénées (CC Aure Louron et CC Neste Barousse) et 4 CC de la Haute-Garonne (CC Cœur et Coteaux du Comminges, CC Cœur de Garonne, CC Garonne Cagire Salat, CC Pyrénées Haut Garonnaise). Il est piloté par les 2 PETR du Pays des Nestes et Comminges-Pyrénées. Il rassemble des élus, des industriels et les partenaires de l'industrie et de l'emploi qui ont défini ensemble les orientations suivantes :

OBJECTIF STRATEGIQUE I: ANTICIPER ET DEVELOPPER LES EMPLOIS DE DEMAIN ET RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF

- Orientation n°1 : Construire un plan d'actions de formation ambitieux pour l'emploi industriel - RECRUTER
- Orientation n°2 : Affirmer le positionnement industriel du territoire et son attractivité - ATTIRER
- Orientation n°3 : Les outils numériques, un des facteurs d'attractivité et de développement des entreprises – ATTIRER et INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE II: RENFORCER LES FILIERES CLES ET DEVELOPPER DES ACTIVITES VALORISANT NOS RESSOURCES NATURELLES

- Orientation n°4 : Développer la filière bois, secteur en capacité d'industrialisation et de mutation - SIMPLIFIER et RECRUTER
- Orientation n°5 : Structurer la filière pierre sur le territoire en favorisant l'innovation et les liens entre activités industrielles - INNOVER
- Orientation n°6 : Faire de l'agroalimentaire un vecteur de développement industriel et d'emplois – ATTIRER et RECRUTER
- Orientation n°7: Participer à la croissance des industries mécaniques, métallurgiques et autres matériaux industriels par l'innovation et la diversification - INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE III: ACCOMPAGNER L'INNOVATION DANS LE SECTEUR DE L'ENERGIE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS

- Orientation n°8 : Favoriser le développement des énergies vertes en lien avec l'industrie - INNOVER
- Orientation n°9 : Créer un écosystème « hydrogène » - INNOVER
- Orientation n°10 : Valoriser le recyclage des déchets sous toutes ses formes– INNOVER

OBJECTIF STRATEGIQUE IV: FAIRE VIVRE LE CONTRAT

- Orientation n°11: Déployer une gouvernance adaptée au contrat d'industrie – SIMPLIFIER

M. le Président propose que les membres du conseil communautaire approuvent ces grandes orientations et la signature de ce contrat qui réunit les 7 EPCI, les 2 PETR, la Région, les 2 Préfectures, les 2 Départements, des industriels et des partenaires (pôle Emploi, l'UIMM, la Banque des Territoires, BPI France, Business France). Ce contrat a une durée de 3 ans. Il permettra d'appuyer les dossiers de demande de financement de nos entreprises mais également qu'elles soient accompagnées techniquement par les partenaires ; ce contrat permettra de développer des partenariats et des actions communes à l'échelle des 7 EPCI comme le lancement de la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

Monsieur le Président précise que 15 projets ont déjà été fléchés mais des avenants seront proposés tout le long de la vie du contrat en fonction de l'avancée d'autres projets.

- Action 1 : Anticiper les emplois industriels de demain par la structuration d'une GPECT à l'échelle de Territoire d'industrie Comminges-Nestes
- Action 2 : Développement de l'école de formation en travaux acrobatiques industriels
- Action 3 : Création d'un pôle de formation régional aux métiers des abattoirs et de la boucherie adossé aux abattoirs du Comminges

- Action 4 : Structuration de la filière bois
- Action 5 : Développement de la Filière Pierre
- Action 6 : Modernisation des abattoirs du Comminges et nouveau mode de gouvernance
- Action 7: Valorisation des cuirs, peaux et laines
- Action 8 : Soutien aux projets de développement de l'entreprise MECAMONT
- Action 9 : Soutien aux projets de développement de l'entreprise MILC
- Action 10 : Modernisation et Développement de l'outil Industriel de SOFACAP
- Action 11 : automatisation de maintenance navale / Diversification d'activités SERCEL par l'innovation
- Action 12 : Unité de cogénération apportant de la chaleur et de l'électricité sur le site industriel de Lannemezan
- Action 13 : étude pour la mise en place d'un écosystème hydrogène sur le territoire d'industrie Comminges – Nestes
- Action 14 : Implantation d'une unité de recyclage de panneaux photovoltaïques
- Action 15 : Mise en place d'une animation dédiée

Afin d'animer ce contrat, l'Etat, sur du FNADT, apporte un soutien de 80 000€ sur 2 ans. Le comité de pilotage du Territoire d'Industrie a décidé que le PETR du Pays des Nestes embaucherait cet animateur et passerait une convention avec le PETR du Pays Comminges-Pyrénées et les 4 autres EPCI dont la CC du Plateau de Lannemezan afin de financer le reste à charge qui sera de l'ordre de 10 à 20% du coût réel à proratiser avec chaque collectivité locale. Cet animateur sera chargé d'animer la démarche, de mettre en œuvre les actions collectives et d'assister les EPCI dans l'accompagnement des porteurs de projet.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver ce partenariat avec le PETR du Pays des Nestes afin de participer au financement du poste d'animateur du Territoire d'Industrie.

A l'unanimité des voix exprimées et cinq abstentions (Fabienne ROYO, Joelle VIGNEAUX, Monique KATZ, Jean-Paul LARAN et Pascal LACHAUD), le Conseil Communautaire :

- **Approuve la signature du contrat Territoire d'Industrie dans les orientations définies ci-dessus ;**
- **Autorise le Président à signer une convention de partenariat avec le PETR du Pays des Nestes pour participer au financement du poste d'animateur ;**
- **Mandate le Président pour soutenir l'inscription de futurs projets industriels dans de prochains avenants, et plus généralement accomplir toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.**

[Dossier n° 11 : Aménagement du Territoire : Approbation de la carte communale de Gourgue](#)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L160-1 et L161-2 et suivants et R161-1 et suivants ;

Vu l'article L 112-3 du Code Rural ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 novembre 2012 prescrivant l'élaboration de la carte communale ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 21 mars 2019 arrêtant le projet de carte communale;

Vu l'arrêté du président de la CCPL du 07 octobre 2019 soumettant à enquête publique le projet de carte communale, enquête publique qui s'est déroulée du 04 novembre 2019 au 05 décembre 2019 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur consignées sur son rapport ;

Vu les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur du 16 décembre 2019,

Après avoir pris connaissance des remarques formulées par la direction départementale des territoires, de l'avis de la commune et de l'exposé des membres du bureau,

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire :

- décide d'approuver et d'arrêter la carte communale de GOURGUE, telle que soumise à l'enquête publique, en donnant une suite favorable aux observations n°1, 5, 6, 7 et 8 consignées dans le rapport remis par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, et une suite défavorable aux observations 2, 3 et 4,

- précise que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.

Questions et informations diverses : Convention FISAC

En 2018, la CCI a réalisé un diagnostic économique du territoire de la CCPL qui a permis, suite aux travaux menés avec les communes et les partenaires, au dépôt d'une candidature pour la redynamisation des centre-bourgs début 2019, approuvé à la majorité (1 abstention sur 69 votants) le 25/01/2019.

Début janvier 2020, la CCPL a été retenue sur le dispositif avec quelques actions rejetées ; en effet, la candidature portait sur 20 actions dont 17 financées sur du Fisac avec 117 801€ sollicités et la CCPL a obtenu 87 233€ pour 9 actions.

Pour finaliser la procédure, il convient de signer une convention avec l'Etat qui reprend les engagements des parties et notamment le versement de l'aide à la CCPL qui se chargera de reverser aux bénéficiaires.

Une avance de 40% pourra être sollicitée dès la signature de la convention et le solde de 30% sera versé après réalisation de l'intégralité du programme. Les versements intermédiaires se feront sur justificatifs.

Les actions retenues sont :

A l'Echelle de la CCPL :

→ Action N°13 : Information et sensibilisation à l'économie numérique – 400€ de Fisac

→ Action N°14 : Information et sensibilisation à la veille règlementaire – 400€ de Fisac

→ Action N°15 : Promotion de la transmission d'entreprise – 400€ de Fisac

→ Action N°20 : Etude d'évaluation de l'opération – 1200€ de Fisac

→ Action N°16 : Mise en accessibilité et modernisation des points de vente sur les communes de Lannemezan, Galan, Capvern, La Barthe de Neste, Hèches et Pinas – 60 000€ de Fisac à parité avec la CCPL. La Région et Initiatives Pyrénées pourront apporter des compléments de financement.

Sur Lannemezan :

→ Action N°4 : Création d'une cellule de management de centre-ville à Lannemezan – 15 000€ de Fisac

→ Action N°10 : Création d'un marché de producteurs – 1 000€ de Fisac

→ Action N°11 : Modernisation du marché de plein vent de Lannemezan – 2 000€ de Fisac

→ Action N°12 : Soutien à l'association des commerçants et aux actions d'animation, de communication et de promotion commerciale 6 833€ de Fisac

Le 16 janvier 2020, les 6 communes concernées ont été invitées afin de prendre connaissance des mesures retenues et de travailler sur la méthodologie.

Le comité de pilotage s'est réuni le 7 février 2020. Il est composé des membres suivants :

- Collectivités locales : les 6 communes, la CCPL représentée par le Président de la commission Economie et le PETR ;
- Partenaires : Etat (Sous-Préfecture et Direccte), Région, Département, CCI, Chambre des métiers, Initiatives Pyrénées, Ad'Occ ;
- Chefs d'entreprise : Association des commerçants et artisans de Lannemezan et 1 représentant des commerçants par commune reconnue Bourg-centre par la Région.

Le comité de pilotage propose d'établir les critères suivants pour l'aide apportée aux boutiques :

- Une dépense minimum de 1 500€
- Une dépense maximale de 15 000€
- Un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 40% soit une aide maximale de 6 000€
- Les travaux éligibles sont la rénovation de l'espace de chalandise dont le laboratoire, la rénovation des façades commerciales, l'agrandissement des vitrines, le renouvellement des enseignes ou de l'éclairage, l'accessibilité, les équipements de sécurité et de production. L'achat des matériaux est éligible en cas de travaux réalisés par le gérant.

Ces critères pourront évoluer en fonction de l'avancement ou pas de la consommation des crédits.

Pour la mise en accessibilité et la modernisation des points de vente, en complément à l'aide FISAC, la CCPL viendra à parité comme cela était prévu dans la candidature (obligatoire dans le dispositif FISAC).

Initiatives Pyrénées proposera 50% du montant du Fisac en prêt d'honneur à 0%, même si l'entreprise ne fait pas d'emprunt bancaire.

L'aide Fisac pourra se cumuler aux aides de la Région si le code APE de l'entreprise est éligible aux aides.

Pour chaque entreprise retenue au comité de pilotage, avant le versement des aides, le dossier sera examiné en Bureau avant l'attribution de l'aide.

L'ensemble des autres règles d'intervention de l'Etat pour l'attribution des aides directes du FISAC est applicable.

A l'unanimité des voix exprimées, le Conseil Communautaire décide :

- **de prendre acte des actions retenues et autoriser Monsieur le Président à signer la convention Fisac avec l'Etat,**
- **de mettre en place les conventions nécessaires avec les différents bénéficiaires pour le reversement du Fisac,**
- **d'approuver les critères d'intervention sur les aides aux entreprises présentés ci-dessus, respectant les règles d'intervention de l'Etat pour les aides directes aux entreprises,**
- **de mandater le comité de Pilotage pour examiner les dossiers des entreprises, finaliser un support de communication dédié et mettre en place les actions collectives ;**
- **de mandater le bureau afin d'examiner les dossiers avant l'attribution des aides,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant de réaliser le programme tel que défini avec l'Etat.**